

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre

Lyon, 21 janvier 2021

Le chiffre : 85 millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2020 en Occitanie pour les projets en faveur de l'eau

En 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé **721 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Occitanie. Elle s'est fortement mobilisée pour soutenir les investissements en faveur de l'eau et de la biodiversité, freinés par la crise sanitaire. Son appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 », a déjà permis d'engager 89,3 millions d'euros dans les territoires de Rhône-Méditerranée et de Corse, soit près de la moitié de l'enveloppe de 180 M€ prévue pour cette accélération de la transition écologique.

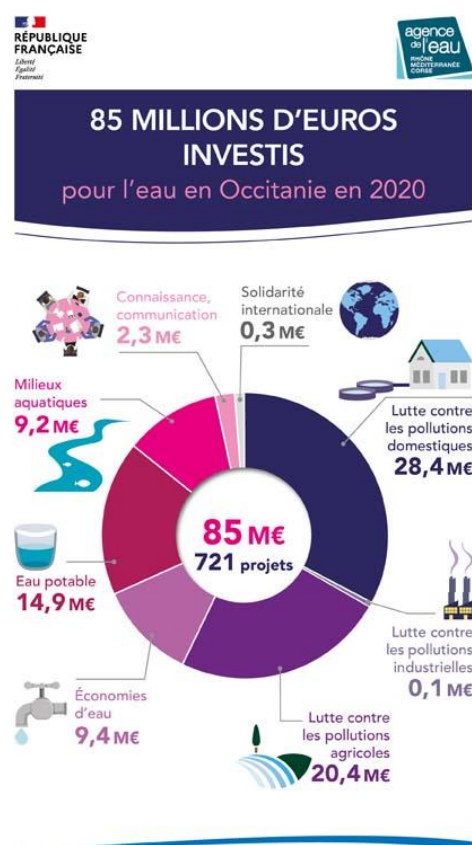
Les chiffres clés en 2020 en Occitanie

- **51 % des aides (43,3 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :

- **28,4 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 9,2 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées et réduire la pollution par temps de pluie (2,7 M€), et 19,2 M€ pour les traiter, dont 13,1 M€ consacrés à la gestion des boues d'épuration (12,6 M€ pour leur valorisation en biogaz sur la station de Nîmes Ouest et 0,5 M€ pour leur hygiénisation préalable à tout épandage, en conséquence de la crise sanitaire),
- **14,9 M€ pour l'eau potable**, dont 11,5 M€ pour réhabiliter/renouveler les infrastructures (réseaux essentiellement), et 1,8 M€ pour améliorer la qualité des captages prioritaires.

A noter qu'en 2020, 13,1 M€ des 43,3 M€ d'aides ont été octroyés aux communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) pour leurs projets d'amélioration de leurs infrastructures d'eau potable (8,8 M€) et d'assainissement (4,3 M€).

- **24% des aides (20,4 M€)** vont à la **réduction des pollutions d'origine agricole**, dont la quasi-totalité (19,8 M€) attribuée à l'agence de services et de paiement (ASP), en cofinancement du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui modifient leurs pratiques sur des territoires prioritaires pour restaurer la qualité de l'eau (enjeux pesticides et aires d'alimentation de captages d'eau potable) :
 - **13,5 M€ d'aides pour la conversion à l'agriculture biologique**, (dont 3,8 M€ au titre du plan de Rebond de l'agence de l'eau suite à la crise sanitaire COVID 19),



**SAUVONS
L'EAU!**

- **6,3 M€** d'aides pour des investissements visant à **réduire les pollutions par les pesticides** : investissements productifs, infrastructures collectives, recherche-expérimentations, diffusion des connaissances.
- **11,1 % des aides (9,4 M€)** vont à la **gestion quantitative de l'eau**, dont 5,6 M€ pour réduire les fuites des réseaux d'eau potable (3,7 M€) et des canaux d'irrigation (1,9 M€), et 1,1 M€ pour animer les actions pour une gestion équilibrée et un meilleur partage de la ressource, notamment dans le cadre des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et des contrats de canaux.
- **10,8 % des aides (9,2 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, notamment pour restaurer la morphologie et la continuité des cours d'eau (3,3 M€), animer les actions à conduire (2,3 M€), et soutenir la reconquête de la biodiversité dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2020 (1,8 M€).

Parmi les projets aidés au 4^{ème} trimestre 2020, des opérations remarquables :

GARD Améliorer le rendement du réseau d'eau potable de l'agglomération d'Alès

La communauté d'agglomération d'Alès, compétente pour l'eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2020, poursuit l'amélioration du rendement du réseau engagée par le syndicat de l'Avène. Au cours de l'année 2020, elle a renouvelé 5,7 kilomètres de conduites particulièrement fuyardes sur les communes de Rousson, Ribaute-les-Tavernes, Saint-Christol-lez-Alès et Bagard, soit près de 1% de son patrimoine réseaux d'eau potable. Avec ces travaux, la collectivité espère une économie de l'ordre de 25 700 m³ par an et reçoit une **aide de l'agence de l'eau de 965 000 €**.

HERAULT Rationaliser les prélèvements du canal d'irrigation de Gignac dans le fleuve Hérault

Dans le cadre d'un projet d'extension de son périmètre d'irrigation, l'**association syndicale autorisée (ASA) du Canal de Gignac** va substituer une partie de ses prélèvements réalisés dans l'Hérault au niveau du site de la Combe du Cor, secteur déficitaire en eau, au profit d'un nouveau pompage sur un secteur non déficitaire, sur la commune de Bélarga. Outre la desserte par la nouvelle ressource d'une partie du périmètre actuel d'irrigation de l'ASA, le projet prévoit de remplacer l'irrigation gravitaire ou en basse pression des secteurs Dourbies, Condamines, Saint-Jean et Saint-Jean Haut, par des réseaux sous pression, plus économes. Ces travaux, inscrits au Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Hérault, permettront une économie sur la zone de prélèvement actuelle de 912 000 m³ par an. Pour les parties économie et substitution d'une ressource déficitaire, l'agence de l'eau attribue à l'association **une subvention de 1 284 500 €**.

PYRENEES-ORIENTALES Renaturer la rivière Baillaury entre l'amont de Banyuls et la mer

Le **syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères**, en lien avec la mairie de Banyuls, va restaurer un corridor écologique sur la partie aval de la Baillaury, cours d'eau côtier intermittent (en eau ou à sec une partie de l'année) se jetant en Méditerranée. Dans sa traversée de Banyuls, le tracé de la rivière sera remanié sur 900 mètres pour créer un lit mineur qui concentrera les écoulements en étiage et un lit moyen constitué par une berge basse végétalisée supportant un chemin. Le parking, actuellement implanté dans la rivière et utilisé en période d'assèchement, sera repositionné hors lit mineur et majeur de la Baillaury. Les berges seront végétalisées avec des essences locales, et l'espace de connexion avec la mer sera renaturé, avec la restauration du grau et la création d'une zone humide favorable à la présence d'espèces diverses, dont l'Emyde lépreuse, espèce de tortue menacée. Ce projet contribuera également à restreindre les arrivées en mer de polluants et de macro-déchets sur le parc naturel marin du golfe du Lion. Dans le cadre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence de l'eau octroie au syndicat **une aide de 709 326 €**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent

ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini - 06 33 03 76 24 - valerie.santini@eurmc.fr

Agence Plus2sens - Laurence Nicolas - 06 64 50 59 50 - laurence@plus2sens.com

- Stéphanie Bonnamour - 06 60 58 45 45 - stephanie@plus2sens.com